

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2026

N°26-V

Le mercredi 4 février 2026 à 17h50, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 29 janvier 2026 par Monsieur Joël GULLON, Président, à VOIRON.

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	23
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de voix :	9 024,37

Secrétaire de séance : Coralie BOURDELAIN

PRESENTS TITULAIRES

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Dominique ESCARON, Jérôme FAUCONNIER, Vincent FRISTOT, Anne GERIN, Joël GULLON, Anthony MOREAU, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Barbara SCHUMAN, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

PRESENT SUPPLEANT

Marc DEPINOIS
François OLLEON
Eric SAVIGNON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Franck FLEURY à Philippe CARDIN
Jean-Luc CORBET à Laurent THOVISTE
Florent CHOLAT à Vincent FRISTOT
Julien LORENTZ à Coralie BOURDELAIN

OBJET : Vote du Budget Primitif 2026

Vu la délibération n°25-XXI du Comité syndical du 10 décembre 2025 débattant des orientations budgétaires pour l'année 2026, le Président informe les membres du Comité syndical que le projet de Budget Primitif 2026 présenté ce jour est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de cette séance.

Présentation du Budget Primitif 2026

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Dépenses	BP 2026
011	Charges à caractère général	
	Agence	110 000,00
	Réserve	243 390,29
	Autres charges générales	102 210,00
012	Charges de personnel	518 000,00
65	Frais de mission Elus	10 000,00
66	Intérêts des emprunts/ICNE	19 027,00
042	Amortissements	13 900,00
023	Virement section Investissement	202 678,01
	TOTAL	1 219 205,30

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2026 sont de 1 219 205,30 €.

Recettes

Chapitre	Recettes	BP 2026
002	Excédent	446 896,67
74	GAM	430 570,47
	EPCI	332 486,16
77	Autres	5 300,00
042	Quote-part Investissement	3 952,00
	TOTAL	1 219 205,30

Le débat d'orientations budgétaires du mois de janvier reposait sur un maintien des contributions des EPCI membres à hauteur de 0,93 €/habitant. Le produit de ces contributions s'élève à 763 056,63 €.

Le tableau ci-dessous présente la répartition pour chaque collectivité selon la population retenue (source base DGF 2025) :

EPCI	Population Insee DGF 2025	Participation BP 2026 0,93€/habitant
Grenoble-Alpes Métropole	462 979	430 570,47 €
CA du Pays Voironnais	100 801	93 744,93 €
CC le Grésivaudan	113 939	105 963,27 €
CC Bièvre Est	23 791	22 125,63 €
Bièvre Isère Communauté	58 533	54 435,69 €
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	47 245	43 937,85 €
CC du Trièves	13 203	12 278,79 €
TOTAL	820 491	763 056,63 €

Section d'Investissement

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 566 002 €.

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont maintenues en 2026 pour le financement de la révision et la mise en œuvre de la modification simplifiée.

DEPENSES		BP 2026
16	Remboursement capital emprunt	50 000,00
20	Frais d'études	179 200,00
	Agence	304 000,00
21	Immobilisations corporelles	26 000,00
204	Subvention d'équipement	2 850,00
040	Subvention transférée	3 952,00
	TOTAL	566 002,00

Recettes d'investissement

RECETTES		BP 2026
001	Excédent	148 973,99
10	Dotations FCTVA	450,00
040	Amortissements	13 900,00
021	Virement section Fonctionnement	202 678,01
16	Emprunt	200 000,00
	TOTAL	566 002,00

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **Adopte le Budget Primitif 2026**

Vote : à l'unanimité

Fait à Voiron, le 4 février 2026

Le Président,

Joël GULLON